

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons répondre à l'enquête publique sur la servitude de passage piétons le long du littoral (SPPL).

1/ Suppression de la servitude transversale

Il est malhonnête d'imputer les dégradations subies à cette servitude qui dans les faits n'est pas accessible actuellement. Aucune personne empruntant la servitude longitudinale ne peut emprunter la servitude transversale. En effet, la servitude longitudinale créée empêche de passer à l'intérieur de l'ENVS, il n'y a pas d'accès à la servitude longitudinale. C'est décevant mais understandable pour les questions de sécurité interne. L'argument de sécurisation des lieux est donc fallacieux.

Par ailleurs dire que la plage est accessible par la côte est également erroné car c'est alors un cul de sac et les promeneurs doivent faire demi-tour, quand ils ne sont pas chassés, sans ménagement.

Dans une perspective de moyen et long terme, supprimer cette servitude de passage est un cadeau fait au propriétaire aux conséquences considérables ; si le propriétaire est l'Etat aujourd'hui, ce ne sera peut-être pas le cas demain, et le nouveau propriétaire se trouverait sans aucune obligation de servitude bénéficiant alors d'une plage privée au détriment des habitants de la commune.

On peut comprendre le gel actuel de cette servitude pour des raisons de sécurité, mais il ne faut en aucun cas la supprimer.

2/ Sur la servitude longitudinale

La servitude longitudinale le long de l'ENVS est essentielle pour la sécurisation des piétons, familles allant sur les plages. Il n'existe aucun autre passage sécurisé rue du Beg Rohu/rue de la Marine/rue du Petit Rohu pour les piétons. Le chemin tel qu'il a été créé récemment est totalelement insuffisant en largeur notamment avec des poussettes, mal entretenu et ne permet pas le croisement. Cela a déjà été dénoncé, sans qu'aucune action d'amélioration n'ait été entreprise. Nous profitons de cette enquête pour le rappeler.

Nous rappelons enfin qu'une grande partie de la voie communale rue du Beg Rohu a déjà été privatisée depuis la création de l'ENV, c'est déjà difficile à accepter.

Nous vous remercions de bien vouloir accuser bonne réception de notre mail.

Cordialement,